

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMMISSION DES ÉTUDES

PROCÈS-VERBAL de la trois cent cinquante-cinquième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le jeudi 15 novembre 2018 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

CONFIRMÉ LE 24 JANVIER 2019

Procès-verbal de la trois cent cinquante-cinquième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 15 novembre 2018 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
ADEN, Wasarma Abdourahman Étudiant		X*
BEAUCHEMIN, Geneviève Étudiante	X	
BELLEMARE, Guy Responsable du programme de 3 ^e cycle en sc. sociales appliquées	X	
BÉRUBÉ, Julie Professeure	X	
BROUSSEAU, Sylvain Directeur du Module des sc. de la santé à Saint-Jérôme	X (visioconférence)	
CARON-ST-PIERRE, Dany Étudiant		X
CARPENTIER-BUJOLD, Geneviève Chargée de cours	X (visioconférence)	
CHARBONNEAU, Alain Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant	X	
CHIASSON, Guy Professeur		X*
FORGET, Hélène Directrice du Module de la psychologie	X	
HARRISSON, Denis Recteur	X	
LANGEVIN, Daniel Chargé de cours		X*
LEFRANÇOIS, David Professeur	X (visioconférence)	
LEVY, Charmain Doyenne de la recherche	X	
RANCOURT, Francine Doyenne des études	X	
ROBITAILLE, Émilie Étudiante		X
TURCOTTE, Pascal Étudiant	X (conf. téléphonique)	

OBSERVATEURS :**PRÉSENT****ABSENT**

B. DE GROSOIS, Sylvie
Vice-rectrice au développement
du campus de Saint-Jérôme

X (visioconférence)

DUPONT, Yves
Vice-recteur à l'administration et aux ressources

X*

JOBIN, Isabelle
Adjointe au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

X

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :

ROY, André J.

X*

SECRÉTAIRE DE L'INSTANCE STATUTAIRE

VILLENEUVE, Lucie
Avocate, adjointe au secrétaire général
et conseillère juridique

X

ATTACHÉE D'ASSEMBLÉE :

AUGER, Mireille
Attachée d'administration

X

INVITÉE :

WELLBURN, Mélissa
Stagiaire en droit – Secrétariat général

X

*Absence motivée

Le président de la commission des études et recteur, monsieur Denis Harrison, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h 02.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Les membres conviennent de déplacer le point 3 (*Avis de la commission des études au conseil d'administration relatif à la nomination d'une vice-rectrice ou d'un vice-recteur à l'enseignement et à la recherche*) au point 5 de l'ordre du jour.

Ainsi, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2. Procès-verbal :
 - 2.1. Trois cent cinquante-quatrième (4 octobre 2018) réunion
 - 2.1.1. Adoption
 - 2.1.2. Affaires en découlant
3. Émission des diplômes
4. Projet de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2019-2020
5. Avis de la commission des études au conseil d'administration relatif à la nomination d'une vice-rectrice ou d'un vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
6. Adoption de la *Politique d'accueil et d'encadrement des stagiaires postdoctoraux*
7. Projet de modification aux conditions d'admission du programme de certificat en soins infirmiers (4356)
8. Projet de modification aux conditions d'admission du programme de baccalauréat en sciences infirmières (cheminement DEC-BAC) (7455)
9. Projet de modification de descriptifs de cours aux programmes menant au titre d'infirmière praticienne spécialisée en soins pédiatriques (IPSSP)
10. Projet de modification du programme de baccalauréat en enseignement des arts, concentration musique (7412)
11. Projet d'ouverture des admissions au programme court de deuxième cycle en consultation (0179) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie (PUPGL)
12. Nomination de membres au comité de la recherche et de la création
13. Nomination d'un membre à la sous-commission des études
14. Nomination d'un membre au comité d'habilitation
15. Nomination de membres au comité de discipline
16. Nomination d'un membre au comité pour promouvoir une culture d'excellence en enseignement
17. Période d'information et questions
18. Prochaine réunion (le 24 janvier 2019)
19. Clôture de la séance

2.- Procès-verbal :

2.1 Trois cent cinquante-quatrième (4 octobre 2018) réunion

2.1.1 Adoption

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la trois cent cinquante-quatrième (4 octobre 2018) réunion, et ce, sans modification.

Point 4 (p. CE-6) : le membre ayant demandé une modification à la résolution portant sur le projet de retrait du cours ARU9003 *Atelier de réussite universitaire* des conditions d'admissions des programmes de baccalauréat indique avoir souhaité consulter ladite résolution, mais que celle-ci n'était pas accessible sur la page Web de l'UQO. Des vérifications seront effectuées par le Secrétariat général.

2.1.2 Affaires en découlant

Le recteur informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la trois cent cinquante-quatrième réunion, les suites régulières ont été données.

3.- Émission des diplômes

Conformément à l'article 109 du *Règlement général 2* concernant les études de premier cycle et l'article 152 du *Règlement général 3* concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit prononcer la certification requise pour l'émission des diplômes aux personnes dont le nom figure dans la liste des sanctions des études et qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 355-CE-2811 concernant l'émission des diplômes; laquelle est jointe en appendice.

4.- Projet de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2019-2020

Conformément à la clause 8.03 de la Convention collective de travail du Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant a discuté avec les directeurs de département du projet préliminaire de répartition des postes de professeur par département pour l'année 2019-2020, et au sein de chaque département, de la répartition par site de travail et par secteur disciplinaire des postes.

En application de la clause 8.07 de la convention collective en vigueur, le nombre de postes disponibles pour 2019-2020 est fixé à 259.

Conformément à la *Politique générale de répartition des postes de professeur*, un projet de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2019-2020 est soumis à la commission des études, pour recommandation au conseil d'administration.

Le projet de répartition des postes tient compte :

- des résultats de la répartition préliminaire (aussi appelée répartition théorique);
- des besoins exprimés par les départements;
- des discussions tenues en Comité des affaires départementales sur le sujet.

En résumé, le projet comporte les modifications suivantes par rapport à la répartition 2018-2019 :

Département de relations industrielles, Département des sciences comptables, Département des sciences de l'éducation, Département d'informatique et d'ingénierie, Département de psychoéducation et psychologie, Département des sciences infirmières, Département des sciences sociales, Département des sciences naturelles :

- La répartition effective au 1^{er} mai 2019 serait la même que la répartition effective au 1^{er} mai 2018.

École multidisciplinaire de l'image

- La répartition effective au 1^{er} mai 2019 serait de 10 postes, soit un poste en moins par rapport à la répartition effective au 1^{er} mai 2018.

Département des études langagières

- La répartition effective au 1^{er} mai 2019 sera de 6 postes, soit un poste en moins par rapport à la répartition effective au 1^{er} mai 2018.

Département des sciences administratives

- La répartition effective au 1^{er} mai 2019 sera de 40 postes, soit un poste en moins par rapport à la répartition effective au 1^{er} mai 2018.

Département de travail social

- La répartition effective au 1^{er} mai 2019 sera de 20 postes, soit un poste en plus (Saint-Jérôme) par rapport à la répartition effective au 1^{er} mai 2018.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant souligne qu'une correction sera apportée à l'annexe 5 soumise aux fins de la présente séance, soit un document qui constitue le projet de répartition des postes de professeurs. Les postes attribués au Département des sciences comptables seront de 11 à Gatineau et de 3 à Saint-Jérôme.

Suite à la présentation, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant et le recteur répondent aux questions de membres, et plus particulièrement en ce qui concerne les modalités définies par la formule de calcul appliquée à la répartition des postes.

Des commentaires sont également émis à l'égard de diverses préoccupations. Un membre fait valoir que la formule prévoit le nombre minimum de professeurs et non de limite maximum. Il ajoute que des choix budgétaires et des contraintes extérieures grèvent le temps alloué à la recherche et limitent le nombre de professeurs embauchés. Il estime par ailleurs que les ordres professionnels devraient imposer des quotas de professeurs aux universités pour les obliger à en embaucher davantage. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant prend note du commentaire concernant les ordres professionnels et se penchera sur la situation.

Un membre émet des inquiétudes quant à la survie du Département d'études langagières, lequel ne compte maintenant que six professeurs. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant convient que la situation est critique et qu'il faut regarder de près le futur des programmes langagiers. L'embauche de professeurs invités pourrait être une option.

Un autre membre signale quant à lui le manque de ressource professorale pour encadrer les cycles supérieurs en marketing des programmes de sciences administratives.

Enfin, des membres font remarquer que des programmes de baccalauréat en éducation sont parfois offerts en majorité par des chargés de cours. Cette situation entraîne un manque de ressources pour les chargés de cours, lesquels doivent endosser des responsabilités qui ne sont pas de leur ressort. Des répercussions se font sentir chez les chargés de cours et chez les professeurs, mais également chez les étudiants qui ne connaissent pas les professeurs du Département. Le recteur et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant indiquent qu'il serait étonnant que cette situation soit liée à la présente répartition. Par ailleurs, dans certains départements, c'est ce qui est souhaité que des chargés de cours détenant des spécialisations autres que celles

des professeurs soient les spécialistes de certains des cours offerts. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant prend toutefois bonne note du commentaire.

Le recteur ajoute que les prochaines années s'annoncent bonnes pour l'UQO, laquelle connaît une légère hausse des inscriptions cette année à Gatineau. Un développement de programme accru, soit au rythme d'un programme par année pour les 10 prochaines années, est visé. Il souligne toutefois le retard accumulé au niveau des postes de professionnels et de soutien. L'UQO est la deuxième université avec le plus bas taux d'employés de soutien par EEETP, ce qui affecte le soutien au corps professoral et le développement de l'Université.

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à la majorité (Pour : 7 – Contre : 2 – Abstentions : 3) d'adopter la résolution 355-CE-2812 concernant le projet de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2019-2020; laquelle est jointe en appendice.

Monsieur David Lefrançois quitte la séance (9 h 55).

5. Avis de la commission des études au conseil d'administration relatif à la nomination d'une vice-rectrice ou d'un vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (à huis clos)

Monsieur Alain Charbonneau, les observateurs ainsi que l'invitée quittent la séance (9 h 46).

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Mesdames Isabelle Jobin et Mélissa Wellburn réintègrent la salle (10 h 30).

6. Adoption de la Politique d'accueil et d'encadrement des stagiaires postdoctoraux

Entre le 31 août et le 21 septembre 2018 a été soumise pour consultation la refonte de la *Politique d'accueil et d'encadrement des stagiaires postdoctoraux*. Cette refonte a été rendue possible grâce au travail d'un comité de travail regroupant différents intervenants appelés à intervenir dans l'accueil et l'encadrement des stagiaires postdoctoraux.

Ce document est le résultat d'une réflexion initiée en mai 2015 par un comité ad hoc qui s'est conclu en hiver 2016 avec une présentation au comité de la recherche et de la création. Le comité ad hoc formé pour réviser la politique était composé des personnes suivantes : les professeurs Jérôme Dupras et Charmain Levy, le stagiaire postdoctoral Clément Chion, madame Lucie Villeneuve, conseillère juridique au Secrétariat général, monsieur Christian Bergeron, coordonnateur à la gestion de la recherche, et madame Micheline Molloy, technicienne au Décanat de la recherche. Il s'est réuni à deux reprises.

Les groupes et personnes qui ont été invités à participer à la consultation sont les suivants, soit les professeurs, les chargés de cours, le comité d'éthique de la recherche ainsi que les syndicats et associations.

Lors de cette consultation, 16 commentaires ont été recueillis de trois professeurs; l'annexe 3 déposée aux fins de la séance présente le texte qui avait été soumis lors de la consultation, dans lequel ont été intégrés chacun des commentaires reçus.

Les principales modifications apportées au texte de la Politique suite à la consultation sont les suivantes :

- La correction d'une coquille à la page 5;
- La modification du délai pour demander la prolongation de stage;
- La modification du point 16.

La doyenne de la recherche précise, à l'intention d'un membre, qu'une validation des ententes relatives aux stagiaires postdoctoraux est systématiquement effectuée par le Décanat de la recherche.

Monsieur Pascal Turcotte quitte la séance (10 h 45).

La séance est interrompue entre 10 h 45 et 11 h en raison du déclenchement d'une alarme d'incendie.

Monsieur David Lefrançois réintègre la séance (11 h 02).

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 355-CE-2813 concernant l'adoption de la *Politique d'accueil et d'encadrement des stagiaires postdoctoraux*; laquelle est jointe en appendice.

7. Projet de modification aux conditions d'admission du programme de certificat en soins infirmiers (4356)

La doyenne des études par intérim soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de modification aux conditions d'admission du certificat en soins infirmiers (4356).

Ce projet de modification repose sur plusieurs considérations, dont celles relatives :

- ❖ au souhait exprimé par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) à l'effet que les universités se dotent de moyens pour rendre le plus accessible possible la formation universitaire aux infirmières et infirmiers afin de rehausser leur niveau de connaissance en soins infirmiers;
- ❖ aux ajustements nécessaires afin d'optimiser l'accessibilité à la formation universitaire pour les infirmières issues des anciens programmes collégiaux et qui n'ont pas accès à la formation du programme de baccalauréat-cheminement DEC-BAC et;
- ❖ au maintien de la qualité du programme de certificat en soins infirmiers.

L'on souligne que la condition d'admission sur la base adulte est retirée puisqu'elle n'est plus justifiée avec les nouvelles conditions d'admission étant donné que les candidats sur la base adulte qui auront réussi le programme d'intégration à la profession seront déjà admis.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 355-CE-2814 concernant le projet de modification aux conditions d'admission du programme de certificat en soins infirmiers (4356); laquelle est jointe en appendice.

8. Projet de modification aux conditions d'admission du programme de baccalauréat en sciences infirmières (cheminement DEC-BAC) (7455)

La doyenne des études par intérim soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de modification aux conditions d'admission du programme de baccalauréat en sciences infirmières (cheminement DEC-BAC) (7455).

Ce projet de modification repose sur plusieurs considérations, dont celles relatives :

- ❖ aux ajustements nécessaires afin d'optimiser l'accessibilité à la formation universitaire aux infirmiers et infirmières du Québec;
- ❖ aux corrections nécessaires pour admettre les étudiants formés hors Québec;
- ❖ à l'importance pour l'étudiant de démontrer sa capacité à poursuivre des études universitaires en sciences infirmières;

- ❖ au maintien de la qualité du programme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 355-CE-2815 concernant le projet de modification aux conditions d'admission du programme de baccalauréat en sciences infirmières (cheminement DEC-BAC) (7455); laquelle est jointe en appendice.

9. Projet de modification de descriptifs de cours aux programmes menant au titre d'infirmière praticienne spécialisée en soins pédiatriques (IPSSP)

La doyenne des études par intérim soumet aux membres de la commission des études le projet de modification de descriptifs de cours aux programmes menant au titre d'infirmière praticienne spécialisée en soins pédiatriques (IPSSP).

L'Université McGill a modifié les objectifs et les contenus d'un ensemble de cours au cursus des programmes du diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) (2263) et de la maîtrise (2262) en sciences infirmières menant au titre d'infirmière praticienne spécialisée en soins pédiatriques (IPSSP).

Pour donner suite à ces modifications du partenaire médical, l'assemblée départementale du Département des sciences infirmières se doit d'arrimer les cours de ses programmes avec l'offre de cours des programmes des IPSSP de l'Université McGill. Ces cours sont :

- ❖ PED6043 *Pratique infirmière avancée en soins pédiatriques I*
- ❖ PED6053 *Pratique infirmière avancée en soins pédiatriques II*
- ❖ PED6063 *Pratique infirmière avancée en soins pédiatriques III*
- ❖ PED6004 *Pratique infirmière avancée en soins pédiatriques IV*
- ❖ PED6024 *Pratique infirmière avancée en soins pédiatriques V*
- ❖ PED6034 *Pratique infirmière avancée en soins pédiatriques VI*

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 355-CE-2816 concernant le projet de modification de descriptifs de cours aux programmes menant au titre d'infirmière praticienne spécialisée en soins pédiatriques (IPSSP); laquelle est jointe en appendice.

10. Projet de modification du programme de baccalauréat en enseignement des arts, concentration musique (7412)

La doyenne des études par intérim soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de modification du programme de baccalauréat en enseignement des arts, concentration musique (7412).

Depuis l'automne 2014, l'UQO offre, en partenariat avec le Conservatoire de musique de Gatineau, le baccalauréat en enseignement des arts, concentration musique (7412). Plusieurs écueils ont été rencontrés dans l'offre du programme, et ce, tant au niveau de l'admission, de l'inscription, du financement, que du contenu du programme. Ces écueils ont amené un moratoire sur l'offre du programme et la suspension des admissions au trimestre d'automne 2018.

Ainsi, pour pallier ces difficultés, le Module de l'éducation et le Conservatoire de musique ont apporté des modifications au programme. D'une part, de nouvelles modalités de gestion ont été convenues entre l'UQO et le Conservatoire pour le traitement des admissions et des inscriptions, d'autre part, les cours disciplinaires de musique ont été revus afin de mieux répondre aux objectifs du programme.

Le projet présente donc les modifications apportées au programme.

Le partenariat, l'offre du programme et la gestion du dossier étudiant seront encadrés par un protocole (présenté dans les instances à l'hiver 2019) et par un guide de gestion élaboré par le Module de l'éducation et le Conservatoire.

La sous-commission de la formation des maîtres recommandait, lors de sa quinzième réunion tenue le 22 octobre 2018, l'adoption du projet de modification du baccalauréat en enseignement des arts, concentration musique (7412).

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 355-CE-2817 concernant le projet de modification du programme de baccalauréat en enseignement des arts, concentration musique (7412); laquelle est jointe en appendice.

11. Projet d'ouverture des admissions au programme court de deuxième cycle en consultation (0179) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie (PUPGL)

L'UQO offre actuellement deux programmes courts de deuxième cycle au PUPGL. Ces programmes sont :

- Le programme court de deuxième cycle en gestion de projet (0749), selon un régime d'études à temps partiel, avec admission aux trimestres d'automne et aux trimestres d'hiver;
- Le programme court de deuxième cycle en consultation (0179), selon un régime d'études à temps partiel, avec admission aux trimestres d'hiver seulement.

Le comité de programme en gestion de projet désire élargir les fenêtres d'admission pour le programme court en consultation (0179) en ajoutant l'ouverture des admissions selon un régime d'études à temps partiel aux trimestres d'automne.

Ce projet d'ouverture des admissions à des trimestres supplémentaires s'inscrit dans le plan de déploiement des programmes au PUPGL et en continuité avec le plan de développement de l'UQO qui prévoit le démarrage de nouvelles cohortes dans le domaine de la gestion.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 355-CE-2818 concernant le projet d'ouverture des admissions au programme court de deuxième cycle en consultation (0179) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie (PUPGL); laquelle est jointe en appendice.

12. Nomination de membres au comité de la recherche et de la création

Le comité de la recherche et de la création assiste la commission des études dans l'exercice de ses responsabilités à l'égard de la *Politique de la recherche et de la création*. Il exerce également le rôle de comité consultatif auprès de la commission sur toute question relative au développement et à la bonne marche de la recherche et de la création à l'Université. Dans le cadre de la gestion du fonds institutionnel de développement de la recherche et de la création, le comité assiste le Décanat de la recherche dans l'étude des demandes de financement. Ce comité est par ailleurs responsable de la nomination d'un professeur au comité de promotion de la recherche et de la création.

C'est la *Politique de la recherche et de la création* qui détermine les dispositions relatives au mandat, à la composition et au mode de nomination des membres du comité de la recherche et de la création. Il est composé de six professeurs dont les postes sont identifiés comme suit : un poste en sciences de la gestion, un poste en sciences de l'éducation ou en psychoéducation, un poste en sciences naturelles et génie, un poste en sciences humaines, un poste en art et lettres, un poste en sciences infirmières ou en psychologie et deux postes complémentaires (tous les secteurs).

Le comité de la recherche et de la création, présidé par la doyenne de la recherche, est composé de huit (8) professeurs membres :

- Christian Messier, secteur des sciences naturelles et génie (01.10.2015 – 30.09.2018)
- Poste vacant, secteur des sciences de la gestion
- Martine Peters, secteur des sciences de l'éducation (01.10.2015 – 30.09.2018)
- Annie Aimé, secteur des sciences infirmières ou de psychologie (01.04.2016 – 30.09.2018)

- Paul R. Carr, poste complémentaire (01.04.2016 – 30.09.2018)
- Pavel Pavlov, secteur des arts et des lettres (02.07.2017 – 30.09.2019)
- Daniel Fiset, secteur des sciences humaines (27.01.2017 – 30.09.2019)
- Stéphane Gagnon, poste complémentaire (27-01-2016 – 30.09.2019)

Les mandats des membres débutent le 1^{er} octobre et sont d'une durée de deux ans.

Le 27 août 2018, et lors d'un rappel le 20 septembre 2018, le secrétaire général a procédé à un appel de candidatures auprès des professeurs afin de désigner six (6) professeurs au comité de la recherche et de la création, et ce, afin de remplacer et/ou renouveler les personnes suivantes :

- Poste vacant, secteur des sciences de la gestion;
- Christian Messier, secteur des sciences naturelles et génie dont le mandat a pris fin le 30 septembre 2018;
- Martine Peters, secteur des sciences de l'éducation, qui a perdu qualité le 1^{er} août 2018;
- Paul R. Carr, poste complémentaire, qui a perdu qualité le 1^{er} août 2018;
- Annie Aimé, secteur des sciences infirmières ou psychologie dont le mandat a pris fin le 20 septembre 2018;
- Daniel Fiset, secteur des sciences humaines, qui a perdu qualité le 1^{er} août 2018.

Suite à l'appel, le secrétaire général a reçu onze (11) candidatures.

La commission des études, conformément à ses pouvoirs de nomination des membres du comité de la recherche et de la création (article 105.10 du *Règlement général*), sur recommandation de la doyenne de la recherche agissant d'office, est donc invitée à nommer six (6) membres au comité de la recherche et de la création pour un mandat de deux (2) ans.

Il est suggéré, en séance, de revoir les regroupements des divers secteurs et d'évaluer la possibilité d'ajouter un poste pour le secteur de la psychologie.

La doyenne de la recherche souligne les difficultés éprouvées pour pourvoir les postes de certains secteurs.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 355-CE-2819 concernant la nomination de membres au comité de la recherche et de la création (**Annie Aimé, Aurélie Baillot, Manel Kammoun, Christian Messier, Shamsodin Taheri et Karoline Truchon**); laquelle est jointe en appendice.

13. Nomination d'un membre à la sous-commission des études

La sous-commission des études a pour mandat général de recevoir et d'étudier les dossiers traitant des programmes d'études de tous les cycles et de faire ses recommandations à la commission des études afin que la mise à jour et le développement de programmes se fassent de façon organique et harmonieuse eu égard à la mission de l'Université.

La sous-commission des études, présidée par la doyenne des études, est composée de neuf (9) membres représentant les catégories suivantes :

- Sept (7) professeurs
 - Muriel Dufour (11.10.2016 – 30.09.2019)
 - Renée Michaud (14.10.2017 – 13.10.2020)
 - Sylvie Fontaine (11.10.2016 – 30.09.2018)
 - Fanny Robichaud (28.11.2017 – 27.11.2020)
 - Madeleine Stratford (13.10.2017 – 12.10.2020)
 - Assumpta Ndengeyingoma (16.03.2018 – 15.03.2021)
 - Thomas Collombat (16.03.2018 – 15.03.2021)

- Deux (2) représentants des chargés de cours
 - Catherine Béland (28.11.2017 – 27.11.2020)
 - Sylvie Chénier (28.11.2017 – 27.11.2020)

Les mandats des membres, d'une durée de trois ans, sont renouvelables.

Le 27 août 2018, et lors d'un rappel le 20 septembre 2018, le secrétaire général a procédé à un appel de candidatures auprès des professeurs afin de désigner un professeur à la sous-commission des études, et ce, afin de remplacer madame René Michaud qui a perdu qualité le 1^{er} septembre 2018.

Suite à l'appel, le secrétaire général a reçu une candidature. La commission des études, conformément à ses pouvoirs de nomination des membres de la sous-commission des études (article 105.10 du *Règlement général* de l'UQO), sur recommandation de la doyenne des études agissant d'office, est donc invitée à nommer un membre à la sous-commission des études pour un mandat de trois (3) ans.

La doyenne des études joint sa voix à celle de la doyenne de la recherche et souligne également que peu de candidatures sont reçues pour cette instance lors des appels de candidatures, et ce, en dépit de l'énergie déployée à la sollicitation.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 355-CE-2820 concernant la nomination d'un membre à la sous-commission des études (**Mylène Leroux**); laquelle est jointe en appendice.

14. Nomination d'un membre au comité d'habilitation

Le conseil d'administration approuvait, à sa séance du 8 mars 2010, le « Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs ». Le cadre institutionnel établit les principes, les critères et les modalités d'habilitation institutionnelle des personnes admissibles à la direction et à la codirection d'un mémoire, d'une œuvre ou d'une thèse réalisés dans le cadre d'un programme d'études de deuxième et de troisième cycle. L'habilitation statutaire a pour but d'assurer la qualité des programmes de deuxième et de troisième cycle et de garantir à chaque étudiant inscrit à un programme d'études de cycles supérieurs un encadrement pédagogique optimal assumé par des personnes dont la contribution scientifique ou artistique est reconnue, récente et pertinente. L'habilitation constitue par ailleurs un moyen d'assurer une correspondance entre les intérêts de formation des étudiants et les compétences scientifiques, artistiques ou professionnelles des directeurs et des codirecteurs.

Le comité d'habilitation est composé de la doyenne des études et de la doyenne de la recherche qui sont des membres d'office ainsi que de cinq (5) professeurs :

- Judith Émery-Bruneau (09.10.2015 – 30.09.2018)
- Claude L. Normand (19.07.2016 – 18.07.2019)
- Josée Grenier (11.10.2016 – 30.09.2019)
- Luigi Logrippio (11.10.2016 – 30.09.2019)
- Guy Chiasson (28.11.2017 – 27.11.2020)

Le mandat des membres est d'une durée de trois (3) ans, renouvelable.

Le 27 août, et lors d'un rappel le 20 septembre 2018, le secrétaire général a procédé à un appel de candidatures auprès des professeurs afin de désigner un professeur au comité d'habilitation, et ce, afin de remplacer ou renouveler la professeure Judith Émery-Bruneau dont le mandat a pris fin le 30 septembre 2018.

Suite à l'appel, le secrétaire général a reçu une candidature. La commission des études est invitée à pourvoir à cette nomination au comité d'habilitation, sur recommandation de la doyenne des études.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 355-CE-2821 concernant la nomination d'un membre au comité d'habilitation (**Judith Émery-Bruneau**); laquelle est jointe en appendice.

15. Nomination de membres au comité de discipline

Le comité de discipline est chargé d'étudier tous les actes de plagiat, de fraude ou de falsification de documents. Outre la doyenne des études, Francine Rancourt, qui le préside, le comité de discipline est composé des membres suivants :

- une personne désignée par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ayant un statut de cadre;
 - Robert Bilterys – membre d'office
- le secrétaire général ou son représentant;
 - Lucie Villeneuve – membre d'office
- deux professeurs;
 - Martine Peters (01.10.2017 – 30.09.2019)
 - Tarcisio Barroso Da Graça (02.06.2016 – 01.06.2018)
- deux personnes chargées de cours;
 - Sylvain Deschênes (01.06.2018 31.05.2020)
 - Frédérique Wion (02.06.2016 – 01.06.2018)
- deux étudiants;
 - Stéphane David (02.02.2018 – 01.02.2020)
 - Stéphane Forget (07.10.2016 – 06.10.2018)

Le mandat des membres est d'une durée de deux ans et est renouvelable.

Le 27 août 2018, et lors de rappels le 20 septembre 2018, le secrétaire général a procédé à un appel de candidatures auprès des professeurs afin de désigner deux (2) professeurs au comité de discipline, et ce, afin de remplacer Martine Peters et Tarcisio Barroso Da Graça qui ont perdu qualité. Suite à l'appel, le secrétaire général a reçu une (1) candidature.

De plus, le mandat de Frédérique Wion s'est terminé le 1^{er} juin 2018. À la suite d'une assemblée générale du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQO a recommandé, le 5 novembre 2018, une personne chargée de cours pour siéger au comité de discipline.

La commission des études, conformément à ses pouvoirs de nomination des membres du comité de discipline (article 105.10 du *Règlement général*), sur recommandation du doyen des études agissant d'office, est donc invitée à nommer deux (2) membres au comité de discipline pour un mandat de deux (2) ans.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 355-CE-2822 concernant la nomination de membres au comité de discipline (**Sylvie Fontaine et Frédérique Wion**); laquelle est jointe en appendice.

16. Nomination d'un membre au comité pour promouvoir une culture d'excellence en enseignement

Faisant suite à la création d'un comité institutionnel pour promouvoir une culture d'excellence en enseignement par la commission des études, le 5 février 2015, il est prévu, parmi les personnes devant y siéger, qu'au moins deux professeurs soient nommés à ce comité.

Le comité institutionnel pour promouvoir une culture d'excellence en enseignement est composé des membres suivants :

- La doyenne des études, membre d'office

- Le doyen de la gestion académique, membre d'office
- Quatre professeurs
 - Stéphanie Demers (27.01.2017 – 30.04.2019)
 - Hélène Forget (27.01.2017 – 30.04.2019)
 - Martin Laberge (27.01.2017 – 30.04.2019)
 - Murielle Laberge (27.01.2017 -30.04.2019)
- Deux personnes chargées de cours
 - Caroline Gagnon (27.01.2017 – 30.04.2019)
 - Ghyslaine Lévesque (27.01.2017 – 30.04.2019)
- Deux étudiants
 - Louis-Philippe Sauvé (19.05.2017 – 30.04.2019)
 - Poste vacant

Les mandats des membres se termineront le 30 avril 2019.

Le 27 août 2018, et lors d'un rappel le 20 septembre 2018, le secrétaire général a procédé à un appel de candidatures auprès des professeurs, et ce, afin de remplacer la professeure Stéphanie Demers qui a perdu qualité le 1^{er} août 2018. Suite à l'appel, le secrétaire général a reçu deux candidatures.

La commission des études, conformément à ses pouvoirs de nomination des membres du comité pour promouvoir une culture d'excellence en enseignement (article 105.10 du *Règlement général*), sur recommandation de la doyenne des études agissant d'office, est donc invitée à nommer un membre au comité pour promouvoir une culture d'excellence en enseignement pour un mandat débutant le 15 novembre 2018 et se terminant le 14 novembre 2021.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 355-CE-2823 concernant la nomination d'un membre au comité pour promouvoir une culture d'excellence en enseignement (Ruth Phillion); laquelle est jointe en appendice.

17. **Période d'information et questions**

La doyenne de la recherche souligne le renouvellement du personnel du Décanat suite aux récents départs à la retraite. Elle se dit confiante que le Décanat pourra rattraper rapidement le retard accumulé dans certains dossiers au cours des derniers mois. Une révision des processus du Décanat figure également parmi les projets.

La doyenne des études salue également l'arrivée de nouvelles ressources au sein de son décanat, lesquelles pourront aider à répondre aux nombreuses demandes acheminées à cette unité. D'autres postes pourraient aussi être pourvus prochainement, de façon surnuméraire, à titre de coordonnateur, d'agent de stage, et de coordonnateur et attaché d'administration. Elle ajoute que plusieurs projets sont en voie d'être complétés, notamment le programme de kinésiologie.

L'embauche d'agent de stage à statut surnuméraire semble problématique selon un membre. Il est d'avis qu'un roulement de personnel trop important de ces professionnels risque de compromettre les liens créés avec le milieu. La doyenne souligne que les coordonnatrices de stage permanentes assurent la stabilité des liens et encadrent rigoureusement le personnel surnuméraire, et que les activités fonctionnent efficacement.

Un membre s'enquiert des possibilités pour l'UQO d'attirer un maximum d'étudiants bénéficiant du programme d'apprentissage d'une langue seconde (anglais ou français) dans un établissement d'enseignement administré par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Il souligne qu'il y voit une belle opportunité de créer des programmes spécifiques, notamment pour les étudiants n'ayant pas réussi le test de français international. Le recteur indique que des démarches sont en cours pour bonifier le programme d'accueil et d'aide à la réussite. Des discussions se déroulent par ailleurs actuellement auprès du Ministère concernant les programmes dérèglementés.

18. Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 24 janvier 2019.

19. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 11 h 43.

Original signé par :

Le président d'assemblée, Denis Harrisson
Le secrétaire, André J. Roy